

Rapport du Vérificateur général du Québec  
à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025

Novembre 2024

## Réussite éducative des élèves autochtones

OBSERVATIONS

COMMISSAIRE  
AU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

# ÉQUIPE

**Janique Lambert**  
Commissaire  
au développement durable

**Marie-Pier Germain**  
Directrice d'audit

**Yasmine Chacrone**  
**Rébecca Perreault**

## SIGLES

- OCDE Organisation de coopération  
et de développement économiques
- ONU Organisation des Nations Unies

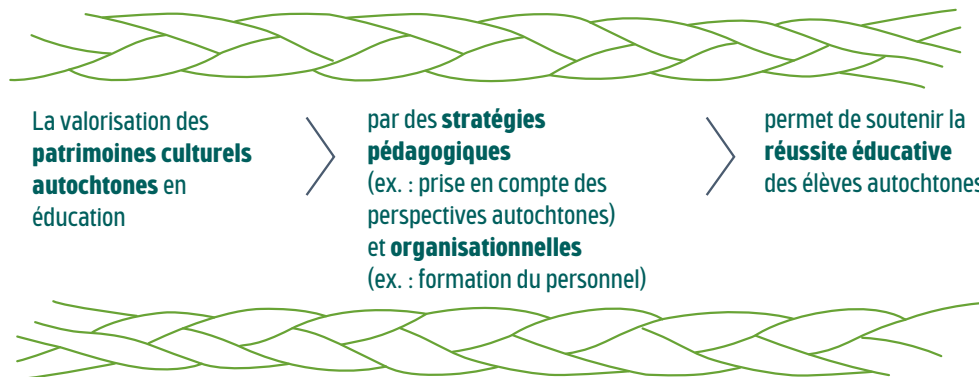
# FAITS SAILLANTS

Ces observations sont complémentaires au rapport d'audit du Vérificateur général *Réussite éducative des élèves autochtones*. Elles donnent l'occasion à la commissaire au développement durable d'exposer son point de vue sur des enjeux de développement durable. L'information présentée ne repose pas sur des travaux d'audit en la matière réalisés auprès du ministère de l'Éducation, de commissions scolaires ou de centres de services scolaires.

## QUESTION POUR LES DÉCIDEURS

**De quelle manière l'éducation, en tant que véhicule de transmission des patrimoines culturels autochtones, peut-elle contribuer :**

- **au mieux-être socio-économique des peuples autochtones ?**
- **à la recherche de solutions aux enjeux environnementaux ?**



### Principes de la *Loi sur le développement durable*



### Objectif de développement durable de l'ONU



## Mise en contexte

1 Dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de l'Enseignement supérieur mentionnent que l'éducation est au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, en plus d'être un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. Par ailleurs, la stratégie rappelle aux ministères et organismes l'importance de travailler de concert avec les nations, les communautés et les organismes autochtones pour élaborer des mesures qui reflètent leurs réalités, selon leurs visions du développement durable.

2 Dans son rapport d'audit de performance, le Vérificateur général révèle des lacunes relatives à l'efficacité des mesures visant à améliorer les facteurs scolaires de la réussite éducative des élèves autochtones fréquentant le réseau scolaire public québécois au primaire et au secondaire (formation générale des jeunes). Cette situation est préoccupante considérant que, comme l'indique le rapport d'audit, depuis 2006, le Québec compte un plus haut taux d'Autochtones sans certificat ni diplôme que dans l'ensemble des provinces canadiennes, et qu'il est la province ayant connu le moins d'amélioration.

### Réussite éducative

Il s'agit d'un processus de développement global qui va au-delà de la réussite scolaire (diplomation et qualification) et qui tient compte de tout le potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelle, cognitive, sociale et physique. Pour les peuples autochtones, la persévérance est une dimension importante de la réussite éducative, dont le but ultime est l'atteinte d'une meilleure vie pour soi, ses enfants, sa famille ou sa collectivité.

3 Une éducation qui met en valeur les patrimoines culturels autochtones peut contribuer à la réussite éducative des élèves autochtones, ce qui peut engendrer des retombées sociales et économiques bénéfiques tant pour les peuples autochtones que pour l'ensemble de la société. De plus, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007, affirme notamment que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion.

4 Au terme de mes observations, je soulève une question qui devrait retenir l'attention des décideurs :

**De quelle manière l'éducation, en tant que véhicule de transmission des patrimoines culturels autochtones, peut-elle contribuer :**

- **au mieux-être socio-économique des peuples autochtones ?**
- **à la recherche de solutions aux enjeux environnementaux ?**

## Enjeux de développement durable

5 En 2006, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le développement durable* qui vise entre autres à favoriser l'imputabilité de l'Administration en matière de développement durable, notamment par le biais des contrôles exercés par le commissaire au développement durable. Cette loi précise qu'afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte 16 principes dans le cadre de ses différentes actions. Deux de ces principes sont directement liés aux présentes observations :



- Selon le principe de **protection du patrimoine culturel**, l'identité d'une société est reflétée dans son patrimoine culturel, et il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. Les patrimoines culturels autochtones sont multiples et variés. S'il est difficile de les circonscrire en une définition unique, cette définition devrait néanmoins comprendre le patrimoine matériel (ex. : objets, habitations, nourriture) et le patrimoine immatériel (ex. : langues, pratiques, savoirs, cérémonies). Ces composantes ont une valeur intrinsèque pour le mieux-être des peuples autochtones en raison de leur signification culturelle et de leur lien avec la mémoire collective. Elles peuvent être héritées des ancêtres ou créées par des gens d'aujourd'hui comme legs pour les générations futures. En éducation, la valorisation de la diversité des patrimoines culturels peut contribuer à leur protection, en plus d'être un facteur de rapprochement, d'échange et de compréhension entre tous les élèves.



- La **participation et l'engagement** des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. Dans le programme d'action en matière de développement durable adopté en 1992 à Rio de Janeiro, l'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît que les peuples autochtones ont développé au fil de nombreuses générations des savoirs liés à leurs terres et à leurs ressources naturelles, et que ces savoirs contribuent à promouvoir un développement durable. Dans ce programme, l'ONU estime que les gouvernements devraient reconnaître les droits des peuples autochtones d'utiliser leur expérience et leur compréhension du développement durable dans l'éducation.

6 En 2015, 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ont été adoptés par l'ONU. Ces objectifs donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les présentes observations sont liées à l'un de ces objectifs :

#### 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



- L'**objectif 4** de l'ONU est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Pour y parvenir, l'ONU souligne l'importance d'assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, dont les Autochtones, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle (cible 4.5). Des stratégies visant à mettre en place un environnement qui favorise la réussite éducative des élèves autochtones peuvent contribuer à diminuer les inégalités en matière d'éducation.

## Importance de l'éducation pour la valorisation et la protection des patrimoines culturels autochtones

7 À travers les années, plusieurs commissions d'enquête ont affirmé que des mesures gouvernementales ont eu, et ont toujours, des répercussions sur les patrimoines culturels autochtones.

8 Par exemple, la *Loi sur les Indiens*, adoptée par le gouvernement canadien en 1876, est une consolidation d'autres lois plus anciennes, dont l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette Province* (1857)<sup>1</sup> et l'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages* (1869)<sup>2</sup>. Les rapports de différentes commissions d'enquête mentionnent que ces lois poursuivaient à l'origine l'objectif de renforcer le processus d'assimilation et de sédentarisation des peuples autochtones.

9 De plus, le gouvernement canadien a commencé à établir des pensionnats pour les enfants autochtones dans les années 1880, dont 12 pensionnats et foyers établis au Québec à partir des années 1930. La plupart de ces pensionnats ont cessé d'exister dans les années 1970. En 2008, le gouvernement canadien a reconnu que « le système des pensionnats indiens avait deux principaux objectifs : isoler les enfants et les soustraire à l'influence de leur foyer, de leurs familles, de leurs traditions et de leur culture, et les intégrer par l'assimilation dans la culture dominante ».

10 Des rapports de commissions d'enquête mentionnent que l'histoire a ainsi engendré chez un grand nombre d'Autochtones une méfiance, notamment à l'égard des établissements d'enseignement. On y souligne cependant que l'éducation représente un véhicule incontournable pour la valorisation et la protection des patrimoines culturels autochtones, ce qui a mené à des appels à l'action en ce sens (figure 1).

1. Le nom complet de la loi est *Acte pour encourager la Civilisation graduelle des Tribus Sauvages en cette Province, et pour amender les Lois relatives aux Sauvages*.

2. Le nom complet de la loi est *Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un Victoria, chapitre quarante-deux*.

**FIGURE 1** Appels à l'action liés à l'éducation tirés des rapports de commissions d'enquête

<b>1996</b> <b>Commission royale sur les peuples autochtones</b>	<b>2015</b> <b>Commission de vérité et réconciliation</b>	<b>2019</b> <b>Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, communément appelée commission Viens</b>
<p><b>Appel à l'action</b></p> <p>3.5.5. Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les gouvernements, organisations et éducateurs autochtones en vue d'élaborer ou de continuer d'élaborer des programmes novateurs qui reflètent les cultures et les réalités communautaires autochtones et qui sont destinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) à tous les niveaux des écoles primaires et secondaires ;</li> <li>b) aux écoles administrées par les autochtones ;</li> <li>c) aux écoles relevant des provinces et territoires.</li> </ul>	<p><b>Appel à l'action</b></p> <p>62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada ; [...].</li> </ul>	<p><b>Appels à l'action</b></p> <p>20. Réaliser, en collaboration avec les autorités autochtones, une campagne sociétale d'information sur les peuples autochtones du Québec, leur histoire, leur diversité culturelle et les enjeux de discrimination les affectant.</p> <p>21. Poursuivre, en collaboration avec les autorités autochtones, l'enrichissement du cursus scolaire québécois pour y introduire un portrait juste et représentatif de l'histoire des Premières Nations et des Inuit du Québec.</p> <p>22. Introduire, le plus tôt possible dans le parcours scolaire de l'élève, des notions relatives à l'histoire et aux cultures autochtones.</p> <p>23. Inclure, en collaboration avec les autorités autochtones, un volet sur les Premières Nations et les Inuit du Québec dans les parcours de formations collégiales et universitaires menant à une pratique professionnelle (médecin, travailleur social, avocat, journaliste ou autre).</p>

11 La valorisation et la protection des patrimoines culturels autochtones peuvent contribuer non seulement à la réussite éducative des élèves autochtones et par le fait même au mieux-être socio-économique des peuples autochtones, mais également à la recherche de solutions aux enjeux environnementaux. Les paragraphes suivants abordent ces deux thématiques.

## Contribuer au mieux-être socio-économique des peuples autochtones

12 Il existe depuis longtemps des écarts importants entre les conditions socio-économiques des Autochtones et celles des non-Autochtones. Le gouvernement du Québec reconnaît ces inégalités dans son Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, dans lequel la réussite éducative est identifiée comme l'un des enjeux du chantier des conditions socio-économiques et de l'inclusion sociale. Ces inégalités se manifestent autant par des taux de diplomation inférieurs au secondaire et à l'université, que par des taux d'emploi et de revenus d'emploi moindres.

13 Le soutien à la réussite éducative des élèves autochtones a pour objectif de leur permettre de disposer des mêmes chances que n'importe quel autre élève de poursuivre des études post-secondaires, d'intégrer le marché du travail et de bénéficier de meilleures conditions socio-économiques, tant pour eux-mêmes que pour leur collectivité.

14 D'une part, il est reconnu que les personnes et les collectivités instruites bénéficient de meilleures conditions sociales. Par exemple, les personnes plus instruites vivent plus longtemps et sont en meilleure santé. Comme l'indique le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, dans une publication datant de 2018, les peuples autochtones font face à des iniquités en matière de santé (ex. : plus d'obésité, de toxicomanie, de suicides) ou encore de logement (ex. : logements inadéquats et surpeuplés, itinérance). La diminution de l'écart de réussite scolaire entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones contribuerait au recul de ces inégalités. En effet, dans une publication de 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne qu'une éducation de qualité favorise l'ascension sociale des individus et, ainsi, la cohésion sociale et le recul des inégalités.

15 D'autre part, il est également reconnu que les personnes et les collectivités instruites bénéficient d'une meilleure situation économique. Les personnes plus instruites ont de meilleures perspectives d'emploi et des revenus plus élevés. Les collectivités, elles, bénéficient d'une augmentation de la participation au marché du travail, de la productivité et de l'innovation. Une étude réalisée par le Centre for the Study of Living Standards, publiée en 2023 par l'Assemblée des Premières Nations, montre qu'il existe des gains économiques massifs, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, associés à l'élimination des principaux écarts en matière d'éducation et d'emploi auxquels font face les membres des Premières Nations au Canada. Selon cette étude, il est donc nécessaire de soutenir l'éducation des Premières Nations.

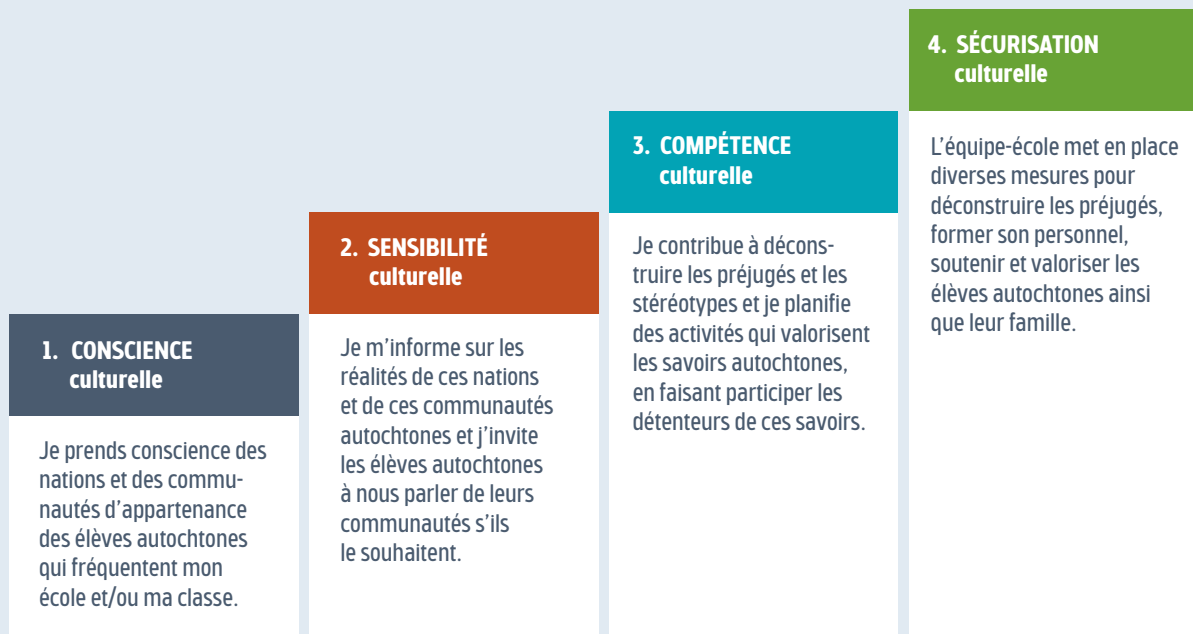
16 Pour construire une société plus équitable et prospère, il est important de réfléchir à des stratégies favorisant une plus grande réussite éducative des élèves autochtones. Dans une optique de sécurisation culturelle, le soutien à la réussite éducative doit se faire au moyen de stratégies pédagogiques et organisationnelles.



## Sécurisation culturelle

La sécurisation culturelle est une démarche qui vise à créer des environnements sécurisants pour la population autochtone dans différents milieux, dont celui de l'éducation. Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec soutient que la sécurisation culturelle doit impliquer la participation des écoles et du gouvernement, mais également des Autochtones, afin que les changements puissent être systémiques.

Cette démarche, qui découle de l'inadéquation entre les besoins de la population autochtone et les services offerts pour répondre à ces besoins, se décline en quatre temps.



Source : Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

## Par des stratégies pédagogiques

17 De nombreuses publications, dont le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), affirment que la reconnaissance et la valorisation des patrimoines culturels dans les pratiques pédagogiques ont un impact significatif sur la réussite éducative des élèves autochtones.

18 D'abord, des élèves autochtones ont eux-mêmes exprimé l'importance de la mise en place de stratégies pédagogiques qui intègrent pleinement les réalités autochtones. Cette approche peut contribuer à promouvoir un sentiment de fierté identitaire chez les élèves autochtones. Ce sentiment identitaire est au cœur du sentiment d'appartenance. Lorsqu'un jeune éprouve un sentiment d'appartenance envers sa famille et sa collectivité, il est mieux outillé pour affronter les problèmes de la vie.

19 De plus, la valorisation de l'histoire des peuples autochtones est importante pour la sécurisation culturelle des élèves autochtones. En fait, la méconnaissance généralisée des réalités autochtones vient avec son lot de préjugés et de stéréotypes ainsi qu'avec d'importantes répercussions sur les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones. Au contraire, lorsque l'enseignement de l'histoire est fidèle à la réalité et qu'il fait place aux perspectives autochtones, les Autochtones et les non-Autochtones en viennent à adopter un point de vue plus ouvert et respectueux les uns à l'égard des autres. Malgré des recommandations faites en ce sens par la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, en 2007, le Vérificateur général constate dans son rapport d'audit que l'inclusion des éléments liés aux réalités autochtones dans les programmes d'études n'est pas encore complétée.

### **Exigence relative aux cultures autochtones pour l'obtention du diplôme d'études secondaires en Colombie-Britannique**

L'une des initiatives du ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance de la Colombie-Britannique est l'instauration, depuis l'année scolaire 2023-2024, d'une condition de connaissances des cultures autochtones pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Cette exigence consiste pour l'élève à suivre un ou plusieurs cours d'approfondissement de sa compréhension et de sa connaissance des perspectives, de l'histoire et des cultures des peuples autochtones. Pour satisfaire à cette exigence, l'élève doit obtenir au moins quatre crédits de cours parmi les suivants<sup>1</sup> :

- un des cours centrés sur les cultures autochtones figurant déjà dans les programmes d'études de la Colombie-Britannique ;
- un cours de langues des Premières Nations ;
- un cours autorisé par un conseil ou une autorité scolaire, élaboré localement et répondant à certains critères ;
- un acquis hors programme attesté portant sur les langues et cultures des Premières Nations peut aussi être accepté.

1. Chaque cours admissible peut valoir un, deux, trois ou quatre crédits ; l'élève doit en réussir autant que nécessaire pour totaliser au moins quatre crédits.

## Par des stratégies organisationnelles

20 Outre les pratiques pédagogiques employées dans la salle de classe, le milieu scolaire dans son ensemble joue un rôle dans le soutien à la réussite éducative des élèves autochtones. En effet, un environnement scolaire culturellement sécurisant pour les élèves autochtones met en place différentes mesures pour notamment former le personnel qui travaille auprès des élèves autochtones (ex. : enseignants, orthopédagogues) et créer un lien de confiance avec les parents et les aînés.

21 Durant leur formation initiale, et en formation continue tout au long de leur carrière, tous les membres du personnel œuvrant dans les services publics devraient être sensibilisés aux réalités des Autochtones avec qui ils sont susceptibles d'être en contact, et ce, afin de favoriser la sécurisation culturelle de ces personnes. Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général constate cependant que les formations offertes au personnel scolaire sur les réalités autochtones ne sont pas suffisantes.

22 Par ailleurs, la participation des parents et des aînés peut favoriser la réussite éducative des élèves autochtones. En effet, lorsque les parents des élèves autochtones développent une plus grande confiance envers le système scolaire et participent davantage aux activités éducatives de leurs jeunes, ils ont une influence positive sur la réussite de ces derniers, qui se sentent stimulés et encouragés. En ce sens, il est reconnu que les aînés, gardiens des savoirs, jouent un rôle particulièrement important au sein de la population autochtone. Ils peuvent donc constituer une ressource précieuse pour le personnel scolaire en contribuant par exemple à l'enseignement de leur culture.

## Contribuer à la recherche de solutions aux enjeux environnementaux

23 Les savoirs autochtones font partie intégrante des patrimoines culturels autochtones. Ces savoirs sont transmis, souvent oralement, d'une génération à l'autre et sont fondés sur la vision du monde des peuples autochtones, dont l'existence est en relation étroite avec le territoire. Il peut s'agir de connaissances portant sur des sujets aussi variés que les animaux, les plantes, l'eau ou le climat, ainsi que de savoir-faire (ex. : savoirs agricoles, techniques, médicaux) basés sur des millénaires d'interaction avec l'environnement.

24 C'est pourquoi il est reconnu que la participation des peuples autochtones a une grande valeur pour éclairer la prise de décision dans la mise en œuvre du développement durable. D'ailleurs, selon un rapport de la Banque mondiale portant sur le rôle des peuples autochtones en matière de conservation de la biodiversité, publié en 2008, ces derniers ont été d'importants gestionnaires de l'environnement depuis des millénaires. Ainsi, la participation et l'engagement des peuples autochtones sont essentiels à la recherche de solutions aux enjeux environnementaux, comme la perte de biodiversité et d'écosystèmes ainsi que les changements climatiques.

### Reconnaissance des contributions des peuples autochtones à la COP 15

En décembre 2022, la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 15) de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique s'est conclue, à Montréal, par un accord destiné à guider les actions mondiales en faveur de la nature jusqu'en 2030. C'est ainsi qu'a été adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui devra être mis en œuvre grâce à la contribution pleine et effective notamment des peuples autochtones et des communautés locales.

Le cadre reconnaît les rôles et contributions importants des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires de sa conservation, de son rétablissement et de son utilisation durable. Il est mentionné que la mise en œuvre du cadre nécessitera une éducation transformatrice et innovante, à tous les niveaux, qui tiendra compte des différentes visions du monde, valeurs et connaissances des peuples autochtones et des communautés locales, et que l'éducation est essentielle notamment pour promouvoir des modes de vie durables.

25 En éducation, les stratégies pédagogiques et organisationnelles pourraient mettre de l'avant la complémentarité des savoirs autochtones et scientifiques, en les réunissant, tout en préservant leur intégrité (figure 2). Ces stratégies pourraient renforcer la reconnaissance des savoirs autochtones, ce qui permettrait aux élèves autochtones de ne pas se sentir forcés d'abandonner leurs savoirs pour ceux plus souvent valorisés à l'école.

**FIGURE 2** Complémentarité des savoirs



26 En somme, des approches éducatives qui valorisent les patrimoines culturels autochtones peuvent soutenir la réussite éducative des élèves autochtones. Plus globalement, une éducation qui met de l'avant les réalités, les savoirs et les contributions des peuples autochtones peut renforcer la capacité des prochaines générations à bâtir une société plus équitable, plus prospère et plus durable.